



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Face au constat collectif de difficultés rencontrées lors de la rédaction de cahiers des charges, de la réponse aux appels d'offres et/ou lors de la réalisation des prestations d'ingénierie ou de travaux dans le domaine des Sites et Sols Pollués (SSP), l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) a publié en octobre 2025 un guide de bonnes pratiques sur les « Cahiers des charges et contrats pour les SSP ».

Le guide est constitué de 3 volets complémentaires les uns des autres :

- Un premier volet rappelant les définitions, ainsi que les rôles et responsabilités de chaque intervenant ;
- Un deuxième volet décrivant les bonnes pratiques à mettre en œuvre lors de la rédaction des cahiers des charges ;
- Un troisième volet concernant les bonnes pratiques lors de la rédaction des contrats.

L'objectif de ce guide est de fournir – sans pour autant prétendre à l'exhaustivité – des clés pour que les projets de réhabilitation se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Il vise également à présenter des éclairages juridiques et contractuels sur certaines pratiques qui génèrent des risques pour l'ensemble des parties prenantes sans pour autant servir l'intérêt du projet.

Sa rédaction s'est appuyée sur des échanges entre l'UPDS et les représentants des maîtres d'ouvrage (MOA), ce qui a permis d'enrichir les réflexions et de prendre en considération les différents points de vue. Ces multiples retours d'expériences, collectés auprès des acteurs du marché, ont permis de mettre en lumière certains points d'attention et des axes d'amélioration sur plusieurs thématiques :

- Rôles et responsabilités ;
- Éléments techniques à intégrer dans le DCE ;
- Aléas, sujétions imprévues et vices cachés ;
- Analyse de risques projet ;
- Types de contrats ;
- Couvertures assurantielles.

Le guide s'appuie sur le Code de la Commande Publique et la série de normes NF X31-620 et propose des pistes et conseils pragmatiques pour élaborer les cahiers des charges : des sommaires-types, la liste des données dont il faut disposer dans les cahiers des charges pour chiffrer de façon la plus précise possible les travaux, les objectifs à atteindre par technique et les moyens envisageables de réception des travaux, des exemples de clauses à insérer dans les contrats. De multiples liens vers des outils et guides sont fournis pour ceux qui souhaitent creuser certains sujets.

En effet, les conseils qu'il donne ont pour objectif de limiter les risques et les incertitudes tout au long de la réhabilitation d'un site, et de créer un partenariat fondé sur des bases techniques et contractuelles solides entre le prestataire et son donneur d'ordre.

Il s'adresse aux maîtres d'ouvrages comme aux prestataires ingénierie et travaux du domaine des SSP.

Les trois volets du guide sont accessibles via le lien suivant : <https://upds.org/guides-upds/> ou via le QR Code ci-dessous.



## À propos de l'UPDS

L'UPDS ([www.upds.org](http://www.upds.org)) est la chambre syndicale des professionnels de la dépollution des sites. Elle rassemble depuis 1992 des entreprises issues des différents métiers du secteur :

- Les bureaux d'études spécialisés dans le diagnostic et la gestion des sites et sols pollués (collège ingénierie – 31 adhérents)
- Les entreprises qui réalisent des chantiers de dépollution (collège travaux – 14 adhérents) ;
- Les microstructures qui sont souvent assistants à maîtres d'ouvrage – 5 adhérents

L'UPDS intègre également des adhérents associés, qui exercent une activité en lien avec le domaine des SSP sans que ce soit leur cœur de métier. L'UPDS compte 11 adhérents associés en 2026.

L'UPDS a pour vocation :

- de collaborer aux évolutions réglementaires et méthodologiques en s'inscrivant dans la démarche de reconversion des sites pollués ;
- de défendre les intérêts des professionnels et de faire progresser les savoir-faire en lien avec l'expérience de terrain ;
- de communiquer, de représenter et de promouvoir la profession des sites et sols pollués auprès des pouvoirs publics, des institutionnels, de l'Administration ainsi que des autres acteurs de ce secteur.

Pour tout renseignement, contacter Christel de LA HOUGUE, Déléguée Générale de l'UPDS. [cdehogue@upds.org](mailto:cdehogue@upds.org)